

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHE ALU PEINT
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL



TESTS DE PERFORMANCE *



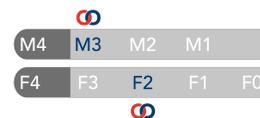
Résistance à la glissance

Test SRT > 0,50



Résistance feu et fumée

Test feu
Test fumée

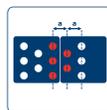


Stabilité du produit

Test indentation
Test stabilité dimensionnelle

CONFORME ●

CONFORME ●



Dimensionnement et continuité

CONFORME ●



Pouvoir adhésif

Test de pelage AFERA 4001 (Adh int) 35 N / 25 MM

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants:

GINGER CEBTP
CEREMA
LNE

PROFILÉ DE GUIDAGE ALU POLYMÈRE PG1AP



AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le profilé de guidage aluminium et polymère PASSAGE est insensible aux UV et aux intempéries. Il est très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide. Avec un angle d'attaque de profil optimisé pour ne pas être accidentogène (45°), il est recommandé pour les ERP de catégorie 1 et la voirie sur sol lisse. La surface antidérapante contrastée masque les vis après la pose.

NORME NF P98-352
ALUMINIUM / POLYMÈRE
RÉSISTANT AUX UV
CONFORME REACH
INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

TRAFIC INTENSE
TRÈS RÉSISTANT À LA GLISSANCE
MISE EN CIRCULATION RAPIDE



NOTRE CONSEIL

Issu du savoir faire PROOPLE dans le nautisme, la bande polymère est non abrasive pour un trafic pieds nus. Elle se remplace facilement pour prolonger la durée de vie du profil d'une manière économique.

MODE DE POSE

Ce profilé doit être implanté en 2 bandes de 3 rangées de profilés chacune ou en une bande de 4 rangées de profilés.

Pose par vissage

- Tous sols plats
- Remise en circulation immédiate

Pose par adhésivage sur demande (intérieur)

- Sol sec et propre de granulométrie < 1 mm
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté: piétonnier uniquement

Consultez nos fiches de pose

***RÉGLEMENTATION** | Norme NF P98-352 (11/2015). Arrêtés du 8/12/2014 (ERP/IOP existants), du 20/04/2017 (ERP/IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP). Guide de recommandations du CEREMA (11/2015).
VERSION 180207

ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE
DALLE POLYMÈRE
DALLE MINÉRALE
DALLE ALUMINIUM
PLOT INOX
CLOU INOX
CLOU ACIER VIEILLI

NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
NEZ DE MARCHÉ PLAT
NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE
NEZ DE MARCHÉ INSERT
NEZ DE MARCHÉ COMBO

CONTREMARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE
CONTREMARCHÉ ALU PEINT
CONTREMARCHÉ ALU POLYMÈRE

GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE
BANDE POLYMÈRE
BANDE MINÉRALE
PROFILÉ POLYMÈRE
PROFILÉ MINÉRAL

DIMENSIONS

- 2305 x 36 mm
- 3005 x 36 mm

COULEURS

IVOIRE RAL 1014	GRIS AGATE RAL 7038
JAUNE MELON RAL 1028	GRIS TENTE RAL 7010
ROUGE CARMIN RAL 3002	BRUN PÂLE RAL 8025
ROUGE OXYDE RAL 3009	BLANC RAL 9010
BLEU TRAFIC RAL 5017	NOIR RAL 9005
VERT SIGNALISATION RAL 6032	

CONDITIONNEMENTS

TYPE	PG1AP
PACK	12 UNITÉS
DÉTAIL	2 UNITÉS

Pénibilité : Poids du colis < 15 Kg

- Bande de guidage simple* : prévoir 4 rangées de profilés.
- Bande de guidage double* : prévoir 2 bandes parallèles de 3 rangées de profilés chacune.

* Selon la norme NF P98-352 de novembre 2015

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

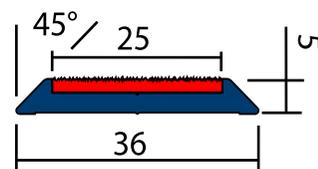
Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.

Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

SCHÉMA TECHNIQUE (cotes en mm)



Le dispositif de guidage au sol (ou d'aide à l'orientation) sera composé de profilés en aluminium anodisé à visser ou pré-adhésivés parallèlement disposés de 2305 ou 3005 mm de longueur, 36 mm de largeur et de 5 mm d'épaisseur de type PASSAGE by PROOPLE PG1AP ou équivalent. Le profilé comportera un insert permettant la mise en place d'une bande polymère adhésive antidérapante de 25 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur.

Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion. La bande adhésive sera constituée de polyuréthane souple à la structure granuleuse offrant une excellente résistance à la glissance et sera non abrasive pour un trafic pieds nus, particulièrement dans les environnements humides. Le profilé présentera sur toute sa longueur et de part et d'autre de la bande adhésive, un angle d'attaque chanfreiné inférieur à 45° afin de ne pas être accidentogène. Adaptés aux environnements intérieurs comme extérieurs, le profilé et sa bande adhésive seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense. La résistance à la glissance de la bande adhésive sera d'un coefficient de 0,67 selon le test SRT sous eau. Sa résistance au feu sera conforme et classée M3, sa résistance à la fumée conforme et classée F2 et son pouvoir adhésif linéaire en version pré-adhésivée de 35 N/25 mm (test AFERA 4001 pour l'adhésif fin).

Le profilé se fixera par vissage sur tous types de sols plats permettant une remise en circulation rapide ou par adhésivité à l'aide d'un adhésif fin (en intérieur) dans sa version pré-adhésivée sur sol sec et propre dont la granulométrie sera inférieure à 2 mm. La bande adhésive permettra de masquer les vis une fois le profilé fixé au sol.

Le profilé et son implantation seront conformes à la norme NF P98-352 de novembre 2015 et au Guide de recommandations « Bandes de guidage au sol » de novembre 2015 du CEREMA en vigueur afin de matérialiser un guide podotactile au sol par contraste visuel et détection au pied, à la canne et par les chiens-guides d'aveugles. Le contraste visuel de la bande adhésive par rapport au sol adjacent devra respecter les valeurs requises par cette même norme.

Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants). L'entreprise devra également joindre les résultats des tests de conformité à la norme NF P98-352 de novembre 2015 effectués par un organisme de certification indépendant.